



P.P. CH-1951
Sion

A

Poste CH SA

Madame
Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Cheffe du DETEC
Palais fédéral Nord
Kochergasse 10
3003 Berne



Date 21 octobre 2020

Révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) - Consultation

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance avec intérêt du projet de révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) et vous prie d'excuser sa prise de position tardive.

Notre autorité comprend les enjeux qui ont conduit les réflexions du Conseil fédéral. Elle estime cependant indispensable que l'avenir du service universel donne lieu à un débat nourri, à la lumière de l'ensemble des défis actuels et futurs de la Poste, notamment en lien avec la transformation des comportements des clients et la numérisation croissante.

Rejoignant la position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), le Conseil d'Etat du canton du Valais n'est pas favorable à la révision de la loi sur l'organisation de la Poste, objet de la présente consultation.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

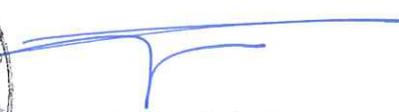
Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à sekretariat.referenten@gs-uvek.admin.ch